

Nantes Saint-Nazaire

Pôle métropolitain

Délibération

Réunion du comité du 22 juin 2016

Délibération n°2016-09

Avis sur le SCOT du Pays de Redon – Bretagne Sud

Date de la convocation : 16 juin 2016

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 59 : Bertrand AFFILE, Martin ARNOUT, Gaëlle BENIZE, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Philippe EUZENAT, Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE, Laurence GUILLEMIN, Pierre HAY, Franck HERVY, Pierre JOUTARD, André KLEIN, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Nicolas OUDAERT, Joseph PARPAILLON, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Annie ROCHEREAU PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, David SAMZUN, Jean Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Alain VEY.

Absents et représentés 10 : Christian BIGUET donne pouvoir à Jean-Paul NICOLAS, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Jean-François RICARD, Mahel COPPEY donne pouvoir à Ghislaine RODRIGUEZ, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Yves DAUVE donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE, Gérard DRENO donne pouvoir à Yvon LERAT, Valérie GAUTIER donne pouvoir à Jean Louis THAUVIN, Rémy NICOLEAU donne pouvoir à Pascal MARTIN, Claudine SACHOT donne pouvoir à Joël GEFFROY, Roger VEILLAUD donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT.

Absents et excusés 44 : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Jean Luc BESNIER, Benoît BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Eric BUQUEN, François CHENEAU, Pascale CHIRON, Christophe COTTA, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Dominique DUCLOS, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Michèle GRESSUS, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Jean Yves HENRY, Bertrand HERRERO, Yannick JIMENEZ, Claude LABARRE, Léniaick LECLAIR, David MARTINEAU, Alain MICHELOT, Serge MOUNIER, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, François OUVARD, Jean-Claude PELLETEUR, David PELON, Mireille PERNOT, Henri PIQUET, Alain ROBERT, Jean Louis ROGER, Alain ROYER, Aymeric SEASSAU, Marcel VÉGER.

Délibération

Réunion du comité du 22 juin 2016

Délibération n°2016-09

Avis sur le SCOT du Pays de Redon – Bretagne Sud

La Présidente,

Expose :

Conformément aux dispositions des articles L 143-20 et L 132-8 du code de l'urbanisme, le projet de SCOT arrêté est transmis pour avis aux établissements publics chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des schémas de cohérence territoriale limitrophes.

A ce titre, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, qui avait exprimé le souhait d'être associé à la procédure d'élaboration, a reçu le 21 avril 2016 la notification du projet du SCOT du Pays de Redon Bretagne Sud arrêté en comité syndical le 22 mars 2016.

La révision du SCOT du Pays de Redon Bretagne Sud a été engagée le 19 mars 2013.

Le SCOT du Pays de Redon Bretagne-Sud porte sur trois départements (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique) et deux régions Bretagne et Pays de la Loire. D'une superficie de 1292 km², le territoire compte plus de 80 000 habitants qui se répartissent sur 43 communes et 3 communautés de communes : Pays de Redon, Grand-Fougeray et La Gacilly.

La croissance démographique est plus dynamique (14% entre 1999 et 2009) que celle de la région Bretagne (9%), et plus accentuée dans les communes proches de Rennes ou de Nantes. Le parc de 45000 logements est composé à 80% de résidences principales et 90% de logements individuels. Le taux de vacance de 10% est significatif (7% en Bretagne). En 2012, le territoire compte 2 780 emplois salariés avec 25% d'emplois industriels et la présence d'établissements majeurs Yves Rocher, BIC, ASTEEL FLASH et de sous-traitants de la filière automobile. L'emploi tertiaire est sous représenté. L'agriculture est particulièrement importante (2 200 chefs d'exploitations et 87 383 ha de surface agricole utile). Le territoire est marqué par des flux domicile-travail déficitaires et une résidentialisation progressive. Redon est au cœur d'un carrefour routier menant vers Vannes (D775), Rennes (D177), Saint-Nazaire (D773), Nantes (D773 et D164). Le Pays bénéficie d'une desserte TER de qualité. La gare de Redon (735.000 voyageurs/an dont environ 100.000 usagers TGV) joue un rôle essentiel de plate-forme pour l'ensemble de la Bretagne Sud.

Le Pays de Redon Bretagne Sud souhaite recentrer la dynamique territoriale afin d'affirmer son potentiel productif et de ne pas se contenter d'une dynamique résidentielle liée au desserrement géographique des pôles urbains qui environnent le Pays.

Le projet du SCOT du Pays de Redon Bretagne Sud s'articule autour de 4 objectifs du PADD, déclinés dans le DOO :

Créer une nouvelle cohérence territoriale pour s'inscrire dans la dynamique métropolitaine au cœur des agglomérations rennaise, nantaise et vannetaise. La coopération métropolitaine est un enjeu majeur. L'axe estuarien Redon/Saint-Nazaire contribue à diversifier l'économie du Pays de Redon pouvant assurer la fonction d'arrière port de l'estuaire de la Loire (mise à niveau RD773 et coopération avec la CARENE). L'axe sud-est vers Nantes permet de structurer le développement démographique et économique, de valoriser une porte d'entrée touristique du Pays.

Le SCOT affirme l'organisation d'une nouvelle typologie urbaine s'appuyant sur un cœur de territoire le « Grand Redon », et notamment la gare ferroviaire de Redon. Elle s'appuie aussi sur des pôles relais et un maillage de bourgs.

Un territoire accessible mobile et connecté au monde. Le rôle de la gare TVG de Redon est affirmé en tant que gare TGV sur le projet Bretagne à Grande Vitesse, avec l'opportunité de développer une nouvelle offre de transports collectifs à l'échelle de l'agglomération.

Délibération

Réunion du comité du 22 juin 2016

Délibération n°2016-09

Avis sur le SCOT du Pays de Redon – Bretagne Sud

Une économie innovante et performante. Le SCOT retient notamment 4 axes prioritaires : le traitement des matériaux, l'électronique, les fonctions industrielles support, le génie écologique. L'optimisation parcellaire sera recherchée dans les zones d'activités dont le développement ne se fera qu'en continuité immédiate des espaces urbanisés. L'agriculture est une activité prioritaire dans le SCOT.

Un territoire durable et exigeant. Le SCOT fixe un objectif de 25 000 habitants supplémentaires (+1,4% par an) d'ici 2030, soit la production de 12 124 logements, en maîtrisant l'étalement urbain. La polarisation du développement est définie avec 40% de la croissance démographique pour le Grand Redon, 30% pour les pôles relais, 30% dans les bourgs. Le SCOT prévoit de réaliser les opérations comprenant du logement social à proximité de pôles d'échanges objectifs de production par commune. Les trames verte et bleue devront être préservées. Enfin le SCOT met en avant deux axes majeurs de développement touristique : Pays de Redon Bretagne Sud à fleur d'eau et Pays de Redon Bretagne Sud par les crêtes.

L'organisation territoriale et les objectifs de développement du projet reposent sur une armature urbaine et une déclinaison des orientations assez semblables à celles du projet de SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire arrêté le 9 mars 2016.

Le projet met en avant le rôle du Grand Redon qui doit polariser le développement (accueil de 40% de la production de logements) grâce à ses atouts, notamment en termes de connexion ferrée et routier aux territoires régionaux et nationaux. Le choix est fait de travailler les objectifs à l'échelle communale avec un objectif de production de logements et une enveloppe foncière maximum de consommation. Le territoire souhaite mettre en avant sa position géographique au carrefour des agglomérations du Grand Ouest en favorisant les coopérations, notamment avec Nantes et avec Saint-Nazaire, grâce au développement des certains axes routiers majeurs et aux complémentarités économiques (lien avec le Grand Port Maritime, sous-traitance des entreprises industrielles). Il s'agit en effet de ne plus subir une résidentialisation massive du territoire. Le projet de SCOT propose des orientations en matière commerciale similaires à celles du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- émet un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Redon – Bretagne Sud.

A l'Unanimité

Nantes, le 22 juin 2016


Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

POLE METROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE